Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

bordeaux euratlantique — Opération d'Intérêt National

Bordeaux,
Le 11 décembre 2024

BORDEAUX METROPOLE
Monsieur Stéphane Pokora
Directeur voirie ouvrage d'art
Direction générale mobilité
Esplanade Charles De Gaulle
33076 Bordeaux Cedex

Direction Générale Mobilités
COURRIER ARRIVÉ
Le 19 DEC. 2024

Dossier suivi par Mikael MORA
Chef du Service Amélioration Réseaux Mobilités
Direction Grands Projets Mobilités
Direction générale Mobilités

Affaire suivie par :
Christophe Hans
tél. 07 50 69 75 61
christophe.hans@bordeaux-euratlantique.fr

2024-1094-GE- CH

Objet : OIN Bordeaux Euratlantique – ZAC Garonne Eiffel – Avenant n°2 à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Trémie Benauge

PJ : Convention signée en double exemplaires et annexes (clé USB) :

- Annexe 1 : DCE marché de travaux Trémie Benauge
- Annexe 2 : Rapports d'études trémie Benauge
- Annexe 3 : Interactions SNCF
- Annexe 4 : Note estimation financière
- Annexe 5 : Analyse assurantielle en lien avec la réalisation de la trémie Benauge
- Annexe 6 : RAO marchés travaux principaux

Lettre recommandée avec AR N° 2C 176 994 6280 4

Monsieur le Directeur,

Le conseil d'administration de l'EPA Bordeaux-Euratlantique, en date du 28 novembre 2024, a approuvé les termes de l'avenant n°2 à la convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la trémie Benauge signée entre Bordeaux-Métropole et l'EPA Bordeaux-Euratlantique le 30 novembre 2020.

Aussi, nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint pour délibération du Conseil Métropolitain, l'avenant 2 signé en double exemplaire ainsi que ses annexes.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Valérie LASEK
Directrice Générale

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108547-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108547-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025

TRAVAUX DE REALISATION D'UN OUVRAGE

-

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TREMIE BENAUGE

AVENANT N°2

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE A

L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT BORDEAUX – EURATLANTIQUE

PAR

BORDEAUX METROPOLE

ENTRE :

L'établissement dénommé **BORDEAUX METROPOLE**, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, relevant de la catégorie des métropoles, par transformation de la Communauté Urbaine de Bordeaux, créée en vertu de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, et du décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014, dont le siège est à BORDEAUX (33000), esplanade Charles de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 243300316.

Représenté par sa Présidente, Madame Christine Bost, agissant en sa qualité de présidente, habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du Conseil métropolitain n°..... reçue à la Préfecture le .....

Ci-après désignée « **Bordeaux Métropole** »

L'établissement dénommé **ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE BORDEAUX-EURATLANTIQUE**, établissement public à caractère industriel et commercial créé suivant décret n°2010-306 du 22 mars 2010 modifié par décret n°2015-977 du 31 juillet 2015, placé sous la tutelle du ministre chargé de l'urbanisme, dont le siège est à BORDEAUX (33000), 140 rue des Terres de Bordes, identifié au SIREN sous le numéro 521747444 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX,

Représenté par Madame Valérie LASEK, agissant en sa qualité de Directrice Générale, fonction à laquelle elle a été nommée à compter du 1er août 2021 aux termes d'un arrêté de la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement en date du 15 juillet 2021, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de l'article 11 du décret numéro 2010-306 du 22 mars 2010 ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108547-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025

Dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration en date du.....28 NOV. 2024

Ci-après désigné « **L'EPA** »,

PREAMBULE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

Vu le code de la Commande publique et notamment son article L 2422-12,

Vu le décret n° 2015-977 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2016-306 du 22 mars 2010 portant création de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique,

Vu la délibération n°2017-16 du Conseil d'administration de l'EPA Bordeaux – Euratlantique approuvant le protocole cadre pour la réalisation de la ZAC GARONNE-EIFFEL en date du 9 juin 2017,

Vu la délibération n°2017-526 du conseil Métropolitain approuvant le protocole cadre pour la réalisation de la ZAC GARONNE-EIFFEL en date du 29 septembre 2017,

VU le protocole cadre pour la réalisation de la ZAC GARONNE-EIFFEL entre l'EPA et Bordeaux-Métropole en date du 11 décembre 2017,

Vu l'arrêté Préfectoral n° 33-2018-12-27-002 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC Garonne-Eiffel sous maitrise d'ouvrage de l'EPA Bordeaux-Euratlantique, en date du 27 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPA Bordeaux-Euratlantique n° 2020-06 en date du 21 février 2020 autorisant son directeur général à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de la trémie Benauge avec Bordeaux Métropole.
Considérant la délibération du conseil de Bordeaux Métropole n° 2020-299 du 25 septembre 2020 autorisant le président de Bordeaux Métropole à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de la trémie Benauge avec l'EPA Bordeaux-Euratlantique.

Vu la convention de transfert de maitrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de la trémie Benauge signée le 30 novembre 2020 entre l'EPA Bordeaux-Euratlantique et Bordeaux Métropole.

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPA Bordeaux Euratlantique n° 2023-33 en date du 29 novembre 2023 autorisant sa Directrice Générale à signer l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de la trémie Benauge avec Bordeaux Métropole,

Vu la délibération du conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-616 du 01 décembre 2023 autorisant le président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant n°1 à la

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108547-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025

convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de la trémie Benauge avec l'EPA Bordeaux Euratlantique,

Vu l'avenant n°1 à la convention de transfert de maitrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de la trémie Benauge signé le 22 décembre 2023 entre l'EPA Bordeaux-Euratlantique et Bordeaux Métropole.

Considérant le coût prévisionnel définitif de l'ouvrage établi sur la base du résultat de l'appel d'offre de marché de travaux principal de la trémie « BENAUGE » présenté lors de la commission d'appel d'offre réunie le 07/11/2024.

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPA Bordeaux Euratlantique n° 2024-31 en date du 28 novembre 2024 autorisant sa Directrice Générale à signer et attribués les marchés de travaux principaux de la trémie Benauge

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPA Bordeaux Euratlantique n° 2024-32 en date du 28 novembre 2024 autorisant sa Directrice Générale à signer le présent avenant N°2 à la convention de transfert de maitrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de la trémie Benauge

CONTEXTE

La trémie « BENAUGE » consiste en la création d'un ouvrage sous le boulevard Joliot-Curie et les voies ferrées à hauteur du quartier de la Benauge. Il s'agit d'un maillon d'infrastructure stratégique pour la Métropole dans la perspective de la mise en service d'une liaison de transport en commun en site propre entre le pont Simone Veil et le pont Jacques Chaban-Delmas (liaison pont à pont).

Une première phase d'intervention est intervenue au cours des années 2000 dans le cadre des travaux de suppression du bouchon ferroviaire et de la mise en 4 voies ferrées entre le secteur Benauge et la gare Saint-Jean. Ainsi, Bordeaux-Métropole (venue aux droits de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) et SNCF Réseaux (venue aux droits de Réseaux ferrés de France (RFF), conformément à la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ont acté la mise en œuvre d'une mesure conservatoire via la réalisation d'un pont rail sous cette nouvelle infrastructure ferroviaire permettant d'anticiper la constitution de la trémie définitive.

La trémie Benauge, située partiellement dans le périmètre de la ZAC Garonne–Eiffel sous maîtrise d'ouvrage de l'EP, ne relève pas du programme des équipements publics de la ZAC Garonne Eiffel.

Néanmoins, pour assurer une bonne articulation spatiale avec le projet urbain au droit de l'îlot Cacolac, du boulevard Joliot-Curie et du parc Eiffel, il a été convenu que L'EPA assure tant sur le plan administratif que technique, aux frais de Bordeaux Métropole, la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation de cet ouvrage et procède par conséquent aux acquisitions foncières, études et travaux.
En application de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108547-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025

de la Trémie Benauge a donc été établie entre l'EPA Bordeaux-Euratlantique et Bordeaux Métropole et signée le 30 novembre 2020. Cette convention portait sur un coût d'opération pour un montant global de **22 732 K€ HT** dont **16 211 K€ HT** pour les travaux et honoraires.

À la suite de l'établissement et de la transmission par l'EPA des études AVP incluant le cout prévisionnel des travaux pour les deux scénarios par courrier en date du 25 mai 2022, Bordeaux Métropole par courrier en date du 9 novembre 2022 a retenu l'étude du scenario présentant gabarit de 4.10 m pour une hauteur libre minimale sous ouvrage de 4.40 m.

Conformément à l'article 4 de ladite convention, l'avenant n°1 notifié en date du 22 décembre 2023 a permis d'ajuster le coût de l'opération à l'issue des études de conception AVP pour un montant global de **30 093 K€ HT** dont **23 496 K€ HT** pour les travaux et honoraires.

A l'issue de la phase études de conception niveau Projet diffusée le 10 janvier 2024 et validée par les services techniques de la métropole en date du 06 mars 2024 puis de la phase de consultation des entreprises, de la phase d'analyse des offres et de la décision de la CAO en date du 7 novembre 2024, les parties se sont rapprochées conformément à l'article 10.4, pour rédiger le présent avenant n°2 à la convention de transfert de maitrise d'ouvrage portant sur un ajustement du coût global de l'ouvrage et de la participation financière de Bordeaux Métropole.

Par l'avenant n°2 le coût de l'opération réajusté à l'issue de la phase de consultation des entreprises est porté à un montant global de **31 665 K€ HT**, soit une évolution de +1572 k€ HT (5 %) qui s'explique principalement par une évolution des indices travaux entre décembre 2021 et juillet 2024 et l'application des révisions de prix qui viendront s'imputer sur la durée des marchés de travaux (29 mois).

L'avenant n°2 à la convention ajuste de facto le calendrier des appels de fonds aux dépenses réelles de l'opération.

En conséquence de quoi il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Dispositions financières

L'article 10.1. Financement prévisionnel de Bordeaux est modifié par ce qui suit :

10.1 Financement prévisionnel de Bordeaux Métropole

Les coûts pour la réalisation de l'ouvrage sont répercutés par l'EPA Bordeaux-Euratlantique à hauteur de 100 % auprès de Bordeaux-Métropole.

Le montant prévisionnel de participation à verser à l'EPA Bordeaux Euratlantique par Bordeaux Métropole au titre de l'avenant n°2 à la convention est fixé à **31 665 754,97 € Hors taxe.**

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108547-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025

Ce montant prévisionnel intègre notamment les frais d'acquisition foncières, les frais d'études, les travaux et une provision pour aléas. Le détail de l'estimatif et des prestations prises en compte est joint en **annexe 4.**

	Enveloppe prévisionnelle K€ HT	**Bordeaux Métropole K€ HT**	
		Part	**Montant**
Acquisitions foncières	2.396 K€	100 %	2.396 K€
Etudes	789 K€	100 %	789 K€
Mise en état des sols	937 K€	100 %	937 K€
Frais divers	115 K€	100 %	115 K€
Fonctionnement	73 k€	100 %	73 K€
Travaux et honoraires	26.197 K€	100 %	26.197 K€
Aléas	1.158 K€	100 %	1.15 K€
Ensemble du projet	**31.665 K€**	**100 %**	**31.665 K€**

Le cout des Travaux est calé sur la base du cout prévisionnel définitif des travaux issus des études Projets et des Appels d'offres menés par l'EPA, soit :

22 827 501,39€ HT (base indice TP septembre 2024) avec un gabarit compatible avec la construction ultérieure d'une plateforme tramway.

Les travaux ont été décomposés et séquencés avec deux marchés de travaux préparatoires en cours d'exécution (travaux préalables dévoiement voie Eymet, travaux de dévoiement du boulevard Joliot-Curie) et un marché de travaux principal « trémie Benauge » représentant 90% du cout des travaux et dont la CAO s'est tenue 7 Novembre 2024.

Le coût prévisionnel définitif affecté aux trois marchés de travaux précités est décomposée de la manière suivante :

- Marché de Travaux principal Trémie Benauge : 19 949 407,10 € HT (issue de la CAO du 7 Novembre 2024).
  - Lot 1- Parois moulées - Génie-Civil – Terrassement : 16 982 015,14€ HT
  - Lot 2 - Aménagements : 1 959 114,18 € HT

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108547-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025

- Lot 3 - Réseaux secs, éclairage public : 498 516,60 € HT
- Lot 4 - Paysage : 509 761,18 € HT

Le montant des travaux tel qu'il résulte de l'attribution du marché de travaux pour les 4 lots lors de la CAO du 7 novembre 2024 (soit cumulativement **19 949 407,10 € HT**) est par ailleurs complété par une provision pour révision de prix de l'ordre de 3% du coût des travaux (598 482,21 € HT) calée sur les hypothèses d'évolutions des différents indices TP01, TP02, TP08, TP10f, TP12a, EV3, qui viendront s'imputer sur la durée du marché (29 mois), à compter de la notification des marchés.

Le coût prévisionnel définitif affecté aux trois marchés de travaux précités complété par une provision de prix de 3% est décomposée de la manière suivante :

- Marché de Travaux principal Trémie Benauge : 20 547 889,31 € HT (issue de la CAO du 7 Novembre 2024).
  - Lot 1- Parois moulées – Génie-Civil – Terrassement : 17 491 475,59 € HT
  - Lot 2 – Aménagements : 2 017 887,61 € HT
  - Lot 3 – Réseaux secs, éclairage public : 513 472,10€ HT
  - Lot 4 – Paysage : 525 054,02 € HT

- Travaux préalables Voie Eymet : 1 871 928,48 € HT base marché de travaux n° 20230040 notifié le 06/11/2023 (montant comprenant une provision de révision de prix de l'ordre de 5K€). Réception des travaux prévue en décembre 2024.

Les travaux à réaliser visent à créer un ouvrage de génie-civil en forme de U, fondé sur pieux permettant de recevoir les réseaux à dévoyer sur l'avenue du 11 Novembre pour permettre l'exécution des travaux de la Trémie Benauge.

- Dévoiement provisoire du boulevard Joliot Curie : 326 378,55 € base marché de travaux n° 20240024 notifié le 19/08/2024 (montant comprenant une provision révision de prix de 2%)

PM : Les travaux visent à réaliser une chaussée provisoire sur un linéaire d'environ 180 m selon le profil actuel à 3 voies (2 voies entrantes et 1 voie sortante). Cette déviation permettra d'anticiper la libération des emprises nécessaires au démarrage des travaux de la trémie Benauge envisagés début 2025.

Le cout du poste « Travaux et honoraires » intègre désormais certains frais, comme :

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108547-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025

- La mission de sécurité ferroviaire SNCF et couts des interceptions temporaires du trafic ferroviaire nécessaires à la réalisation de la trémie sous et à proximité des voies SNCF (Annexe 3.3).
- Le suivi géométrique et instrumentation de la plateforme ferroviaire pendant les travaux conformément à l'IG90033 (Annexe 3.4).
- Assurances travaux du Maître d'Ouvrage (polices d'assurances TRC et RCMO) (Annexe 5)

S'agissant des autres dépenses, l'actualisation s'appliquera aux débours de l'EPA à compter de l'effectivité de chaque paiement.

La participation prévisionnelle sera versée selon l'échéancier d'appel de fonds joint en (annexe 4.3). Ces appels de fonds seront TTC y compris pour les acquisitions foncières conformément à l'article 257 I du CGI (annexe 4.5).

Les sommes dues à l'EPA au titre de la présente convention seront appelées en décembre de l'année N-1 et réglées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception du titre de recette par Bordeaux Métropole. Bordeaux Métropole se libère des sommes dues au titre de la présente convention par versement sur le compte ouvert à la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) au nom de l'EPA Bordeaux Euratlantique.

IBAN : FR76 1007 1330 0000 0020 0218 234
BIC : TRPUFRP1

Article 2 : Délai de réalisation

L'article 7 « délai de réalisation » est modifié par ce qui suit :

L'EPA fera ses meilleurs efforts pour que l'ensemble des travaux soient achevés au plus tard mi- 2027.

Il convient de préciser que le calendrier opérationnel et la date d'achèvement n'est à ce stade que prévisionnel étant entendu que l'EPA recherchera l'optimisation du calendrier.

S'agissant des études et des travaux, il est prévu le calendrier prévisionnel suivant :

Attendus	Durée prévisionnelle production, validation, exécution	Echéance calendaire prévisionnelle
Réalisation des travaux	29 mois (dont 3 mois de préparation)	Janvier 2025 à juin 2027

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108547-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires originaux

Le _____

Pour Bordeaux Métropole
La Présidente

Pour l'EPA Bordeaux Euratlantique
La Directrice Général

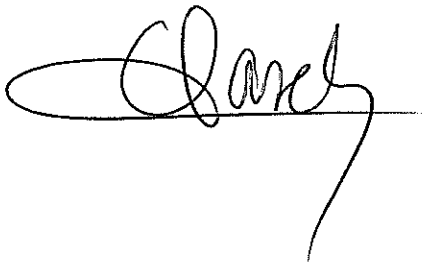

Liste des Annexes :

- Annexe 1 : DCE marché de travaux Trémie Benauge
- Annexe 2 : Rapports d'études trémie Benauge
  - 2.1. G2 PRO Trémie Benauge
  - 2.2. Note de calcul hydrogéologique
  - 2.3. Rapport amiante et HAP
  - 2.4. Plan de gestion de la pollution
- Annexe 3 : Interactions SNCF
  - 3.1. Dossier de Conception Spécifique PRO
  - 3.2. Notice de sécurité ferroviaire
  - 3.3. Convention de Mission de sécurité SNCF RESEAUX des travaux de la trémie Benauge
  - 3.4. DCE Instrumentation et suivi du RFN pendant travaux
- Annexe 4 : Note estimation financière
  - 4.1. Budget prévisionnel
  - 4.2 échéanciers des dépenses
  - 4.3. Appel de fonds
  - 4.4. Analyse fiscale régime TVA acquisition foncière
- Annexe 5 : Analyse assurantielle en lien avec la réalisation de la trémie Benauge
- Annexe 6 : RAO marchés travaux principaux

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108547-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025

DIRECTION GÉNÉRALE MOBILITÉS

N° Courrier Signalé | Autre

Courrier arrivé le : 19 DEC. 2024

N° ψ Chrono 2024.0159

	Attribution	COPIE	Commentaires
DG MOBILITÉS			
ADG en charge des Déplacements	X		
- Direction Grands projets Mobilités	X		
- Direction Circulation et Stationnement			
- Direction Signalisation			X → N Nora (courrier + clé USB)
ADG en charge des Transports			
Direction de l'Exploitation		X	copie courrier DAAF, Thomas Urvoy.
- Service Suivi et Contrôle Technique de l'Exploitation			
- Service Suivi et Contrôle Administratif et Financier des Contrats de Transports			
Direction Équipements et Patrimoine de Transports			
- Service Systèmes et Patrimoine de Transport			
- Service Bâtiments - transition énergétique			
Direction Multimodalité			
- Service Études Animation Territoriale Marketing			
- Service Modes Actifs			
Direction de la Voirie et des Ouvrages d'Art			
- Service Ouvrages d'Art			
- Service Voirie			
** Centre expertise voirie*			
** Centre VGT PM*	|		
DAAF		X	courrier T Urvoy
- Service coordination administrative et juridique			
- Service passation et suivi des marchés			
- Mission communication riverains			
- Mission Préparation Budgétaire			
- Service Exécution Budgétaire			
- Cellule RH			
- Service pilotage et logistique			
AUTRES			

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108547-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108547-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025